

Demande de renseignements no 1 du GRAME à Hydro-Québec Distribution
Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité
pour l'année tarifaire 2012-2013
R-3776-2011

**I. APERÇU DU PGÉE À L'HORIZON 2015 ET REFLEXION SUR UN SCENARIO
D'INTERVENTION EN EFFICACITE ENERGETIQUE**

Références

- i. HQD-8, doc. 8, section 3, Aperçu du PGEE à l'horizon 2015, page 11

Le Distributeur s'est également appuyé sur les résultats de la mise à jour du potentiel technico-économique (PTÉ) pour identifier les marchés et les mesures à cibler en priorité. Les secteurs commercial et institutionnel et celui des grandes industries, du marché affaires, présentent les plus forts potentiels avec 37 % et 27 % respectivement du potentiel total évalué à 30 TWh sur un horizon de 5 ans.

- ii. HQD-8, doc. 8, section 3, note de bas de page no. 5, page 11

« Potentiel technico-économique d'économie d'énergie électrique au Québec, Secteurs résidentiel, commercial et institutionnel et agricole – mise à jour 2010 », Technosim inc., juin 2011 et « Potentiel technico-économique d'économies d'énergie électrique des petites, moyennes et grandes industries du Québec », J. Harvey Consultant et Associés, juin 2011.

Demandes

1. Veuillez déposer les résultats de la mise à jour du potentiel technico-économique (PTÉ) pour identifier les marchés et les mesures à cibler en priorité ?

- 1.1. Soit les pièces suivantes :

- 1.1.1. *Potentiel technico-économique d'économie d'énergie électrique au Québec, Secteurs résidentiel, commercial et institutionnel et agricole – mise à jour 2010*, Technosim inc., juin 2011 ; et

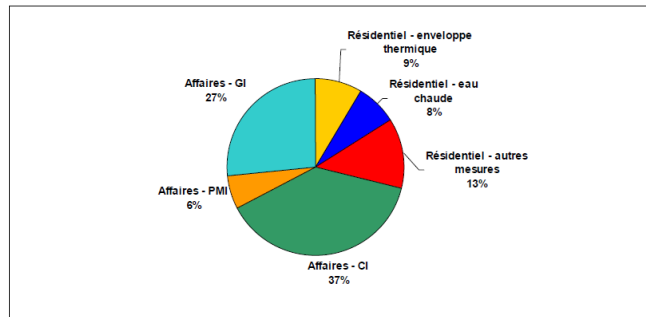
1.1.2. Potentiel technico-économique d'économies d'énergie électrique des petites, moyennes et grandes industries du Québec, J. Harvey Consultant et Associés, juin 2011.

Potentiel énergétique du PGEE

Références

- i. **HQD-8, doc. 8, section 3, Aperçu du PGEE à l'horizon 2015, figure 3.1, page 11**

FIGURE 3.1 : RÉSULTATS DU PTÉ (HORIZON 5 ANS) PAR MARCHÉ/SECTEUR



- ii. **HQD-8, doc. 8, section 3, page 12**

Afin de respecter son engagement relatif à la cible de 11 TWh, le Distributeur verra à déployer, au cours des années 2012 à 2015, les efforts nécessaires pour combler l'écart entre les résultats anticipés en 2011 et l'objectif original présenté au dossier R-3740-2010.

Préambule

Dans la figure 3.1, illustrant les résultats du PTÉ sur un horizon de 5 ans, on observe les détails pour le secteur résidentiel selon les résultats pour l'enveloppe thermique, l'eau chaude et les autres mesures, mais pas pour les autres marchés.

Demandes

2. Veuillez déposer des figures illustrant pour chaque marché séparément, les résultats en fonction des catégories de potentiel énergétique (enveloppe du bâtiment, éclairage, procédés) en indiquant à la fois le pourcentage et le potentiel énergétique ?

3. Veuillez préciser si l'offre du PGEÉ comprend les mesures liées à l'enveloppe des bâtiments pour le secteur résidentiel, pour le secteur institutionnel et marché CII et pour le secteur industriel ? Si oui, veuillez préciser quelles mesures sont offertes pour chaque secteur séparément sous forme de liste ou de tableau ?
4. Veuillez confirmer si le Distributeur est responsable de la mise en place de mesures liées à l'enveloppe du bâtiment, donc de l'enveloppe thermique pour sa clientèle chauffage et que le potentiel identifié dans la figure 3.1 (HQD-8, doc. 8, section 3, Aperçu du PGEÉ à l'horizon 2015, figure 3.1, page 11) pour le secteur résidentiel pourra être exploité par le Distributeur dans le cadre du PGEÉ afin de *combler l'écart entre les résultats anticipés en 2011 et l'objectif original présenté au dossier R-3740-2010* ?
5. Veuillez confirmer qu'un tel potentiel, lié à l'enveloppe thermique, pour le secteur marché CII ou marché industriel est de la responsabilité du Distributeur et qu'il pourra aussi être exploité dans le cadre du PGEÉ afin de *combler l'écart entre les résultats anticipés en 2011 et l'objectif original présenté au dossier R-3740-2010* ??

Planification et conception

Référence

i. HQD-8, doc. 8, pages 44 et 45, section 5.5.1

En 2012, en plus des activités de planification récurrentes liées au processus réglementaire, le Distributeur entamera une réflexion sur un scénario d'intervention en efficacité énergétique en fonction d'une progression de la cible au-delà de 2015, comme le Distributeur l'avait mentionné dans le cadre du dossier R-3748-2010. Ce scénario intégrera les trois axes de l'efficacité énergétique (économie d'énergie, gestion de la consommation et utilisation efficace de l'énergie). Les travaux sur le potentiel technico économique en énergie et en puissance (PTÉ) en réseau intégré et les impacts anticipés de la hausse du prix du bloc patrimonial serviront d'intrants à cet exercice.

Demande

6. Veuillez préciser si les économies d'énergie liées aux mesures portant sur l'enveloppe des bâtiments seront également retenues parmi les trois axes de l'efficacité énergétique ?

Recherche de moyens pour combler l'écart entre les résultats anticipés en 2011

Référence

- i. HQD-8, doc. 8, section 3 et section 5.5.1**

Demandes

7. En lien avec l'annonce du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs concernant la mise sur pied d'un *programme de retrait ou de remplacement d'appareils de chauffage au bois sur l'île de Montréal*, le Distributeur est-il en mesure d'anticiper des impacts sur la demande en période hivernale et les périodes de pointe? Veuillez détailler.
8. Le Distributeur est-il en mesure d'estimer le nombre d'appareils de chauffage qui seront remplacés?
9. Puisqu'une partie de ces appareils seront remplacés par des appareils de chauffage plus performants, le Distributeur envisage-t-il de cibler cette clientèle pour l'inciter à se procurer des appareils plus performants? Veuillez détailler.

II. PROGRAMMES DU PGEÉ

Introduction des nouveaux produits *Mieux consommer* au marché résidentiel

Références

i. **HQD-8, doc. 8, section 3, page 21**

Enfin, les résultats de mesurage obtenus par l'évaluateur, dans son dernier rapport d'évaluation déposé à la Régie par le Distributeur le 1er avril 2011, démontrent qu'il reste un potentiel considérable de remplacement d'ampoules incandescentes dans le marché. Ce potentiel est estimé à 69 % (60 % chez les acheteurs participants et non participants et 100 % chez les non-acheteurs). D'ailleurs, le PTE réalisé en 2010 estime à 377 GWh les économies d'énergie possibles grâce à cette technologie à l'horizon 2015.

Le Distributeur tient aussi à souligner que le taux de bénévolat de l'ordre de 900 % pour les années 2008 et 2009 présenté par l'évaluateur est un taux exprimé en pourcentage du nombre de LFC achetées par les participants qui ont bénéficié de la remise par la poste. Or, si on le transpose sur le total des ventes de LFC au Québec, ce dernier passe à 23 % et est en décroissance depuis 2007. Tel qu'indiqué dans le dossier R-3708-2009, un fort taux de bénévolat rend le programme très rentable pour la société. Pour l'objectif d'économies d'énergie de l'année 2012 et les prévisions des années 2013 et 2014, le Distributeur a utilisé une hypothèse de bénévolat plus conservatrice de 400 %.

ii. **HQD-8, doc. 8, section 3, page 21, note de bas de page no 11** : Rapport d'évaluation du programme *Produits Mieux Consommer – Éclairage résidentiel*, Années 2008 et 2009, Éconoler, 30 mars 2011.

iii. **HQD-8, doc. 8, section 3, page 21, note de bas de page no 12** « *Potentiel technico-économique d'économie d'énergie électrique au Québec, Secteurs résidentiel, commercial et institutionnel et agricole – mise à jour 2010* », Technosim inc., juin 2011, pp. 44-45.

iv. HQD-8, Doc. 8, Annexes, page 30 : ÉCLAIRAGE ET FLUOCOMPACT

La Régie semble d'ailleurs suggérer au Distributeur, dans son dernier rapport de suivi sur le rapport d'évaluation – Éclairage, de modifier l'hypothèse du taux de bénévolat pour les ampoules fluocompactes afin qu'elle soit réaliste et conforme à sa lecture du marché.

Note no.2 de bas de page : 2 *Suivi 2011 des évaluations des programmes du PGEÉ d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité*, 16 juin 2011.

Demandes

Références i

10. Il resterait un PTÉ de 377 GWh d'économies d'énergie à l'horizon 2015. Veuillez confirmer si le potentiel estimé de 377 GWh correspond à un scénario dans lequel tous les participants, soit le 69 % de potentiel, ont opté pour des ampoules incandescentes ?
11. Si non, veuillez préciser à combien de pourcentage estimé la réalisation de ce 377 GWh correspond ?
12. De plus, dans le cas où ce potentiel de 377 GWh d'économies d'énergie est réalisé à l'horizon 2015, veuillez préciser le potentiel restant en 2015 ?
13. Veuillez déposer l'analyse préparée par l'évaluateur exprimant le taux de bénévolat de 900 % pour les années 2008 et 2009 en pourcentage du nombre de LFC acheté par les participants qui ont bénéficié de la remise par la poste ?
14. Estimez-vous réaliste que tous les acheteurs participants et non participants et les non-acheteurs aient tous remplacé leurs ampoules incandescentes à cette date, soit en 2015 ? Si oui, veuillez préciser pourquoi ?
15. Veuillez fournir le total des ventes de LFC au Québec, sur lequel se base le Distributeur pour exprimer l'ajustement de 900 % à 23 % du taux de bénévolat ?
16. Veuillez expliquer les raisons pour lesquelles vous retenez le taux de bénévolat de 400 % au lieu de 23 % ou 900 % ?

Références ii

- 17.** Veuillez déposer le rapport d'évaluation du programme *Produits Mieux Consommer – Éclairage résidentiel*, Années 2008 et 2009, préparé par la firme Éconoler et daté du 30 mars 2011 ?

Références iii

- 18.** Veuillez déposer les pages 44 et 45 du rapport *Potentiel technico-économique d'économie d'énergie électrique au Québec, Secteurs résidentiel, commercial et institutionnel et agricole – mise à jour 2010* », Technosim inc., juin 2011 ?

Références iv

- 19.** Veuillez déposer le suivi 2011 *des évaluations des programmes du PGEÉ d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité*, 16 juin 2011, pour le cas des éclairages et fluocompacts.

Ménages à faible revenu

- i.** HQD-8, Document 8, Section 5.1.3.1, page 23

Rénovation énergétique pour les ménages à faible revenu

Volets communautaires – coopératives d'habitation et OBNL

Le Distributeur finalise le renouvellement des ententes avec le Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH) et la Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FÉCHIMM) afin de poursuivre le soutien des mesures d'efficacité énergétique dans le cadre de rénovations.

Demandes

- 20.** Veuillez préciser si le renouvellement de l'entente avec la Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FÉCHIMM) comporte des modifications ? Si oui, lesquelles ?
- 21.** Veuillez préciser si les mesures concernant l'enveloppe du bâtiment seront offertes ? Si oui, veuillez préciser les conditions de cette offre ?

MARCHÉ AFFAIRES

Amélioration de l'offre aux petits clients d'affaires et *OIEÉB*

Références

- i. HQD-8, Document 8, Section, 5.2.2 Approche clés en main**
- ii. HQD-8, Document 8, Section 5.2.4 Offre intégrée en efficacité énergétique pour les bâtiments OIEÉB**

L'utilisation du surcoût des mesures plutôt que leur coût total comme base de référence pour le calcul de l'aide financière concerne une partie seulement des projets du volet *Approche sur mesure* pour les bâtiments commerciaux. Le Distributeur avait estimé à 20 % la contribution de ces projets à l'objectif du programme. Leur retrait se traduit par une réduction des gains énergétiques de 33 GWh pour l'année 2011 et d'environ 260 GWh pour la période 2011-2015.

Demandes

- 22.** Veuillez préciser quelle partie des projets du volet approche sur mesure pour les bâtiments commerciaux ne peut utiliser le surcoût des mesures plutôt que leur coût total ?
- 23.** Veuillez préciser si l'offre d'aide financière pour le programme l'OIEÉB vise également des mesures pour l'enveloppe du bâtiment ? Si oui, veuillez préciser comment se calcule l'aide financière ?

Nouveau volet Petits clients affaires

Référence

- i. HQD-8, Document 8, Section 5.2.4, pages 32 et 33, section 5.2.4**

L'approche prescriptive permet d'offrir des solutions simples et adaptées aux petits projets de remplacement d'équipements, notamment en éclairage, chauffage, ventilation et climatisation. Elle repose sur l'utilisation d'un outil prescriptif pour le calcul des kWh admissibles et de l'appui financier. Dans le cadre de l'OIEÉB, elle couvre les bâtiments commerciaux dont la superficie est comprise entre 1 000 et 5 000 m² pour les bâtiments existants et moins de 5 000 m² pour la nouvelle construction.

Le volet *Petits clients affaires* consiste à offrir une approche prescriptive similaire pour les bâtiments existants dont la superficie est inférieure à 1 000 m², avec une légère bonification de l'appui financier pour cette taille de bâtiments de manière à couvrir un maximum de 75 % des surcoûts. La livraison du programme a été confiée au mandataire de *OIEÉB* afin de tirer profit d'une structure de gestion déjà existante, avec des coûts de développement et d'exploitation absorbés par un grand volume de projets. Pour l'année 2011, le Distributeur prévoit réaliser 10 GWh et investir 3,5 M\$, conformément à ce qui est indiqué au tableau 2.2, dont 3,2 M\$ (91 %) en aide

Demandes

24. Veuillez préciser si l'offre d'aide financière pour le *Nouveau volet Petits clients affaires*, qui repose sur l'utilisation d'un outil prescriptif pour le calcul des kWh admissibles et de l'appui financier vise également des mesures pour l'enveloppe du bâtiment ?
25. Si oui, veuillez préciser comment se calcule l'aide financière pour ce volet et donner un exemple ?

Innovations technologiques et commerciales

- i. HQD-8, Document 8, section 5.3.3, page 38

Demande

26. Veuillez préciser si parmi les travaux du LTÉ se retrouvent des projets de recherche et de développement liés à l'enveloppe du bâtiment ou à la cote énergétique des portes et fenêtres ? Si oui, pouvez-vous préciser lesquels et déposer la documentation y faisant référence ?

Soutien à l'optimisation énergétique de projets de développement urbain durable

Référence

- i. HQD-8, Document 8, section 5.3.3, page 43

« Afin d'appuyer la démarche du développement durable dans la nouvelle construction au Québec et d'accueillir le plus grand nombre de projets, le Distributeur désire procéder par une analyse au cas le cas, **tout en respectant les critères du programme** et les critères économiques du PGÉE. » (Notre surligné)

Demandes

27. Qu'entend le Distributeur par « respecter les critères du programme » considérant ces nouvelles réalités acquises lors de l'exercice 2011? Veuillez préciser.
28. Des municipalités ont-elles manifesté leur intérêt ou leur intention de souscrire au programme?
- 28.1. Si oui, quel type de projet (optimisation de la performance énergétique, chauffe communautaire, autres) et de quelle nature (bâtiments municipaux, densification résidentielle, autres) ?
- 28.2. Si non, quelles sont les raisons évoquées ? Veuillez détailler.
29. Considérant ces nouvelles réalités acquises par le Distributeur au cours de 2011, un nouvel échéancier a-t-il été établi pour ce programme ? Veuillez préciser.
30. Veuillez préciser combien de promoteurs et de municipalité ont été rejoints (distinctement)? Prévoyez-vous en rejoindre d'autres prochainement ?
31. Veuillez préciser le processus mis en place pour établir des contacts et le plan d'action et de marketing prévu pour 2012 ?
32. Veuillez préciser la réceptivité des municipalités déjà contactées pour ce programme ?

III. MISE À JOUR DES TESTS ÉCONOMIQUES

Références

i. HQD-8, Document 8, Annexes, pages 43 et 44

Les tests économiques permettent d'évaluer la rentabilité des programmes composant le PGEÉ. La définition des tests présentée à la Régie reste identique, toutefois, la méthode de traitement des clients opportunistes doit être mise à jour.

...

Au chapitre des coûts de programme et plus précisément des coûts de la mesure elle-même (équipement et implantation), ceux supportés par l'ensemble des clients participant au programme (non-opportunistes, opportunistes et bénévoles) étaient comptabilisés. Or, cette démarche surestimait le coût de la mesure, car elle comptabilisait des dépenses qui auraient été réalisées par les clients opportunistes même en l'absence du programme.

Par conséquent, ces dépenses sont désormais retirées du coût de la mesure. Autrement dit, le coût de la mesure ne tient dorénavant compte que des dépenses associées aux clients non-opportunistes et bénévoles (c.-à-d., ceux réellement influencés par le programme).

....

Comme précédemment, seule la variable relative au coût défrayé par le client (net de l'aide financière) est affectée par la mise à jour. Le Distributeur exclut désormais le coût défrayé par les clients opportunistes. Quant aux gains énergétiques permettant une diminution de la facture d'électricité, la méthode actuelle est maintenue car elle n'inclut pas les économies d'énergie attribuables aux opportunistes.

ii. HQD-8, Document 8, Annexes, page 45 : impacts de la mise à jour des tests économiques

La principale conséquence de cette mise à jour est d'améliorer la rentabilité des programmes présentant un taux d'opportunisme positif et ce, tant du point de vue de la société (TCTR) que de celui du client participant (TP). De plus, le test du coût total en ressources sera désormais indépendant du nombre

d'opportunistes. Il est donc recommandé de prêter une attention particulière aux programmes combinant un fort taux d'opportunisme et un TCTR positif. Dans ces cas, il se pourrait qu'un programme apparaisse économiquement rentable, mais qu'il conduise à financer un nombre important de clients qui auraient effectué la mesure même en l'absence du programme. Par conséquent, si dans ce cas le TNT est négatif, cela signifie que le coût de ce financement sera supporté par l'ensemble de la clientèle.

- iii. **HQD-8, Document 8, Annexes, page 18, TABLEAU C-1.1 : ANALYSES ÉCONOMIQUES EN ¢/KWH (ANNUITÉ CROISSANTE EN \$ 2012)**
- iv. **HQD-8, doc. 8, section 3, pages 20 et 21, *Mieux consommer* au marché résidentiel, volet éclairage**

Demandes

- 33. Veuillez fournir la liste des programmes qui verront leur rentabilité améliorée suite à la mise à jour des tests économiques?
- 34. Veuillez préciser l'impact de la mise à jour des tests économiques sur les résultats du TCTR, du TP et du TNT pour le programme *Mieux consommer* ? Plus précisément, veuillez présenter les résultats avant et après la mise à jour des tests économiques ?
- 35. Le Distributeur recommande de *prêter une attention particulière aux programmes combinant un fort taux d'opportunisme et un TCTR positif. Dans ces cas, il se pourrait qu'un programme apparaisse économiquement rentable, mais qu'il conduise à financer un nombre important de clients qui auraient effectué la mesure même en l'absence du programme* (Référence ii). Pour faire suite à cette recommandation et suite aux modifications (Voir : HQD-8, Document 8 Annexes Page 18) dans les taux de bénévolat pour le volet éclairage, veuillez fournir les tests TCTR, TP et TNT séparément pour ce volet dans le tableau C-1.1 : ANALYSES ÉCONOMIQUES EN ¢/KWH (ANNUITÉ CROISSANTE EN \$ 2012) ?

IV. RÉSEAUX AUTONOMES, PORTRAIT D'ENSEMBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Alimentation énergétique et déficit

Référence

i. HQD-13, doc. 1, section 2.6.1, Tarification dissuasive, page 17

Un des outils dont dispose le Distributeur pour favoriser l'utilisation efficace de l'énergie est la tarification dissuasive. En effet, des tarifs dissuasifs pour tous les réseaux au nord du 53e parallèle sont en vigueur. Pour la clientèle résidentielle, la consommation au-delà de 30 kWh/jour est facturée à 31,50 ¢/kWh, au 1er avril 2011. Pour la clientèle d'affaires, il y a interdiction de chauffer les locaux et l'eau à l'électricité, à défaut de quoi toute la consommation d'électricité est facturée à 69,46 ¢/kWh, au 1er avril 2011. De plus, des frais de branchement de 5 000 \$ sont exigés si le chauffage est électrique, tant pour la clientèle résidentielle que celle d'affaires.

Demande

36. Parmi les moyens envisagés par le Distributeur pour réduire les déficits en réseaux autonomes avez-vous envisagé d'étendre la tarification dissuasive à d'autres réseaux que celui du Nunavik ?

Programmes d'efficacité énergétique

Référence

i. HQD-13, doc. 1, 2.6.3.1 Marché résidentiel, page 18

L'ensemble des programmes existants dans le réseau intégré a toujours été offert à la clientèle des réseaux autonomes et parfois, les modalités en ont été adaptées afin de rendre les programmes plus accessibles et attrayants.

ii. HQD-13, doc. 1, tableau 3 Objectifs et budgets – Marché résidentiel 2012, page 23

TABLEAU 3
OBJECTIFS ET BUDGETS — MARCHÉ RÉSIDENTIEL
2012

PROGRAMMES	RÉSEAUX AUTONOMES	IMPACT ÉNERGÉTIQUE (MWH ÉQ. AJOUTÉS) ²³	BUDGET (K\$) ²⁴
MIEUX CONSOMMER - RÉSIDENTIEL ²⁵	IDLM-ANTICOSTI	50	19
	LA ROMAINE-OPITCIWAN	1	2
	SCHIEFFERVILLE-ROBERTSON	0	0
REMPLACEMENT DE FRIGOS - MFR	IDLM-ANTICOSTI	74	50
	LA ROMAINE-OPITCIWAN	0	0
	SCHIEFFERVILLE-ROBERTSON	0	0
FORMATION AUPRÈS DES INTERVENANTS ²⁶	SCHIEFFERVILLE	0 ²⁷	100
TOTAL		126 ²⁸	171

- iii. HQD-13, doc. 1, tableau 4, Objectifs et budgets – Marché affaires 2012, page 24

TABLEAU 4
OBJECTIFS ET BUDGET — MARCHÉ AFFAIRES
2012

PROGRAMME	RÉSEAUX AUTONOMES	IMPACT ÉNERGÉTIQUE (MWH ÉQ.)	BUDGET (K\$)
VISITES-CONSEILS	IDLM-ANTICOSTI	925	791
TOTAL		925	791

- iv. HQD-13, doc. 1, tableau 5, Analyse économique en K\$ actualisés de 2012 période d'investissements 2012-2015, page 25

TABLEAU 5
ANALYSE ÉCONOMIQUE EN K\$ ACTUALISÉS DE 2012
PÉRIODE D'INVESTISSEMENTS 2012-2015

en k\$ actualisés de 2012	TCTR	TP	TNT
Marché résidentiel			
Mieux consommer*			
IDLM - Anticosti	78	147	-38
La Romaine - Opitciwan	-37	2	-36
Schefferville - Lac Robertson	-8	1	-9
Remplacement de frigos - MFR			
IDLM - Anticosti	198	121	104
La Romaine - Opitciwan	145	50	104
Schefferville - Lac Robertson	-14	59	-65
Sous-total Marché résidentiel	361	380	59
Marché affaires			
Visites conseil			
IDLM - Anticosti	4 377	2 729	1 930
Schefferville	98	590	-415
Sous-total Marché affaires	4 474	3 319	1 515
Ensemble du PGÉE Réseaux Autonomes	4 835	3 699	1 573

*Inclut le programme Recyc-Frigo.

Demandes

37. (Référence i) Veuillez préciser si tous les programmes existants dans le réseau intégré ont toujours été offerts à la clientèle des réseaux autonomes ? Si non, veuillez expliquer les raisons pour lesquelles ils ne sont pas offerts dans tous les réseaux autonomes ?

- 38.** (Référence ii et iii) Aucune information n'est fournie au tableau 3 (Objectifs et budgets – Marché résidentiel 2012) et au tableau 4 (Objectifs et budgets – Marché affaires 2012) concernant les réseaux autonomes du Nunavik. Veuillez déposer un tableau indiquant les objectifs et budgets pour le marché affaires et institutionnelle de même que pour le marché résidentiel, **par programmes**, pour le Nunavik?
- 39.** (Référence iv) Aucune information n'est fournie au tableau 5, Analyse économique en K\$ actualisés de 2012 période d'investissements 2012-2015, concernant les réseaux autonomes du Nunavik. Veuillez déposer une analyse économiques pour le réseau du Nunavik, incluant le détail des programmes offerts et les résultats des tests TCTR, TP et TNT ?

Référence

- i.** HQD-13, doc. 1, 2.6.3.3 **Marché affaires**, page 18 et 19

Malgré les efforts soutenus du Distributeur, d'une plus grande souplesse quant aux modalités des programmes et d'une hausse du nombre de projets soumis dans le cadre des programmes d'affaires, seulement quelques projets ont été réalisés aux Îles-de-la-Madeleine, à Schefferville et au Nunavik. **D'autres approches sont envisagées. (notre surligné)**

Demande

- 40.** Veuillez préciser les autres approches envisagées ?

V. PRÉSENTATION SUR LES RÉSEAUX AUTONOMES

Référence

- i. HQD-13, Document 1, acétate 67, La centrale de Clova

Demandes

- 41.** Veuillez confirmer si la centrale de Clova a arrêté ses opérations ? Si non, veuillez préciser à quel moment elle le fera ?
- 42.** Veuillez confirmer la présence de contamination sur le site de Clova ?
- 43.** Si oui, une estimation des frais de remise en état a-t-elle été faite via la réalisation d'une Phase 2 de caractérisation des sols et de l'eau souterraine ?
- 43.1.** Si oui, veuillez préciser si cette estimation sera inscrite à titre d'une provision pour passif en 2012 et en préciser le montant et l'impact sur le revenu requis, le cas échéant, selon la méthode d'amortissement retenue ?
- 44.** Si non, veuillez préciser à quel moment les travaux d'estimation de la provision pour passif seront effectués et préciser les frais prévus pour effectuer cette étude ?

Référence

- ii. HQD-13, Document 1, acétate 72, Ancienne centrale de Kuujjuaq

Demandes

- 45.** Veuillez confirmer la présence de contamination sur le site de l'ancienne centrale de Kuujjuaq ?
- 46.** Si oui, une estimation des frais de remise en état a-t-elle été faite via la réalisation d'une Phase 2 de caractérisation des sols et de l'eau souterraine ?
- 46.1.** Si oui, veuillez préciser si cette estimation sera inscrite à titre d'une provision pour passif en 2012 et en préciser le montant et l'impact sur le revenu requis, le cas échéant, selon la méthode d'amortissement retenue ?
- 47.** Si non, veuillez préciser à quel moment les travaux d'estimation de la provision pour passif seront effectués et préciser les frais prévus pour effectuer cette étude ?

Référence

- iii. HQD-13, Document 1, acétate 92,

Demande

48. Veuillez confirmer la présence d'un client, l'OMH de Kativik, représentant 95 % du parc immobilier et que tous les bénéficiaires de ce parc immobilier ne paient pas leur facture d'électricité, donc que vous n'avez qu'un seul client les représentant ?

Référence

- iv. HQD-13, Document 1, acétate 96,

Demandes

49. Veuillez préciser la référence utilisée pour déterminer le coût moyen par kWh au Nunavik évalué à près de 75 ¢/kWh ?
50. Veuillez préciser si le coût moyen a été ajusté pour tenir compte de l'augmentation du prix du pétrole, si oui veuillez fournir la référence la plus récente de la mise à jour de ces coûts ?